



VOUS PROPOSENT UN CYCLE EN 2 MODULES :

ACTUALITÉS PRATIQUES DE LA LOI DALO

Il est spécifiquement dédié aux confrères de l'AJ et de l'accès au droit

Les 14 décembre 2018 & 18 janvier 2019 à l'EFB

1, rue P-A Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux

Objectifs :

- Présenter aux avocats intervenant dans ce domaine, le régime du droit au logement opposable créé par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, ainsi que les différents recours qui y sont associés.
- Présenter l'actualité réglementaire et jurisprudentielle dans ce domaine.
- Evoquer le contexte historique et factuel du DALO.

Intervenants :

- **Bernard LACHARME**, président de association DALO, membre du comité de suivi DALO, membre de la commission de médiation de la Somme, ancien secrétaire général du haut comité pour le logement des personnes défavorisées et rapporteur du comité de suivi ;
- **Ghislain FOUCAULT**, avocat à la cour, membre de l'association DALO
- **Mylène STAMBOULI**, avocat à la cour
- Un magistrat du tribunal administratif de Paris (*sous réserve de confirmation*)

Contenu détaillé :

Vendredi 14 décembre 2018 de 14h30 à 17h30

Premier module : Contester les décisions de rejet de la commission de médiation

- Le sens du droit au logement opposable
- Les fondements de la décision de la commission de médiation
- La procédure de contestation de la décision
- Questions/réponses et recueil des attentes

Vendredi 18 janvier 2019 de 14h30 à 17h30

Deuxième module : Obtenir la mise en oeuvre des décisions de la commission de médiation

- Les moyens dont dispose l'État pour mettre en œuvre les décisions DALO et DAHO
- Le recours en injonction
- Le recours indemnitaire



INSCRIPTION - Uniquement en ligne sur le site :

<http://www.efb.fr/formation-continue/>

Formation financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

NIVEAU
APPROFONDISSEMENT
DES CONNAISSANCES

6 heures
validées

fco
Formation
Continue
Obligatoire
Validation 2018